

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du jeudi 23 octobre 2008 à 20 heures**

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes – intégration compétence sociale,**
- **Indemnité de conseil de la Trésorière,**
- **Programme subvention FDEC 2009,**
- **Acquisition de terrain EDF / aménagement bord du Guiers – arrivée des canoës,**
- **Virement de crédits – compte reversement taxe professionnelle,**
- **Restauration des objets de culte (Eglise – Chapelle),**
- **Questions diverses.**

Modification des Statuts de la CCVG – Intégration de la compétence sociale

Monsieur le Maire rappelle la décision de la Communauté de Communes Val Guiers, en date du 16 septembre dernier, portant sur la prise de la compétence sociale. Il rappelle également que le projet a été présenté à tous les conseillers des communes de la CCVG afin que chaque conseil municipal puisse, en connaissance de cause, entériner cette décision. Il donne lecture de la modification des statuts de la CCVG, comme suit :

Création d'un nouveau groupe de compétences dénommé « action sociale d'intérêt communautaire ».

La Communauté de Communes crée un CIAS qui est compétent pour gérer les services suivants :

- *L'organisation et la mise en place de services de maintien à domicile des personnes âgées : service de portage des repas à domicile, service de soins infirmiers à domicile, toute action favorisant l'aide aux personnes âgées et leur maintien à domicile.*
- *Le service d'aide ménagère à domicile.*
- *Contribution à la création et la gestion d'un service de coordination gérontologique.*
- *La gestion des établissements hébergeant des personnes âgées à caractère permanent ou temporaires à caractère médico-social ou non.*
- *Une mission « orientation –réflexion » :*
 - Observatoire local au service de l'action sociale : analyse des besoins sociaux... ;*
 - Coordination entre les acteurs locaux et les institutions publiques et privées (C.C.A.S, Conseil Général, ...) par une action de prévention et de développement social ».*

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite un vote à bulletin secret. Les membres présents ont souhaité un vote à mainlevée et la décision d'adopter la modification des statuts a été prise à l'unanimité.

Indemnité de conseil de la Trésorière (comptable du Trésor Public)

Suite au départ de M. CAYE en Juillet dernier, Madame GUINET a été nommée sur le poste à compter du 4 août 2008. Il convient de délibérer à nouveau sur l'allocation de l'indemnité de conseil pour les prestations du comptable du Trésor qui peut intervenir personnellement en dehors des prestations obligatoires inhérentes à ses fonctions de comptable assignataire.

Le Conseil Municipal, approuve le versement d'une indemnité de conseil à Madame Bernadette GUINET.

Subvention FDEC 2009

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'obtention de la subvention FDEC (fonds départemental pour l'équipement des communes) qui est allouée par le Conseil Général de la Savoie. Chaque année, une enveloppe financière (126 711 € pour 2008) est répartie équitablement par Monsieur CRUVIEUX, Conseiller Général aux communes du canton. Belmont-Tramonet bénéficie de 9% soit 11.404 € en 2008.

Depuis quelques années, ce sont des prévisions de travaux de réfection des voiries communales qui sont proposées à la réunion cantonale. Néanmoins, d'autres projets (réhabilitation de bâtiment, nouvelle construction ou opération d'aménagement hors voirie) pourraient être présentés pour l'obtention de cette subvention. Cependant, ces projets peuvent également être proposés pour d'autres subventions spécifiques (Etat, Département...) qui seraient probablement un peu plus importantes si allouées... Rappel : le cumul des participations est interdit.

Monsieur le Maire précise que certaines années la procédure actuelle est justifiée par la réalisation effective des travaux de voirie. La subvention est donc versée intégralement sur l'exercice. Par contre, sur d'autres il est parfois difficile de justifier la dépense intégrale sur l'année (retard ou report des travaux). Les régularisations et soldes des subventions FDEC peuvent parfois s'échelonner sur plusieurs années. Cependant, l'intégralité de la subvention est toujours perçue comme exemple courant 2006 des travaux importants de voirie s'élevant à 130.000 € ont permis de solder 3 années de FDEC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée ce qu'elle souhaite présenter à la réunion cantonale de fin d'année pour le FDEC 2009, sachant qu'il faut encore justifier de plus de 50.000 € de travaux voirie pour percevoir les soldes subventions 2007 et 2008.

Les membres du conseil municipal décide de proposer à nouveau un estimatif de travaux voirie de 50.000 € pour 2009 et de faire le point, lors d'une réunion de la commission travaux fixée au samedi 8/11/2008 à 9 heures, sur les réfections à prévoir pour l'année 2009 comme les bordures de trottoir au Chemin des Creuses...

Subvention DGE Etat et autres du Département

Pour les projets qui pourraient être réalisés courant 2009, tels que :

- Aménagement ancien cimetière au chef lieu,
- Aire de jeux et détente vers la garderie
- Travaux Eaux pluviales
- Appartement ancienne école
- Atelier municipal

Dans le cadre de la programmation 2009, il convient de transmettre les dossiers début décembre 2008. Il serait donc souhaitable de réceptionner au plus vite les pièces utiles au dossier (notice explicative, estimatifs, plans ...) pour les projets dont la réalisation est imminente. Pour d'autres prévus fin d'année 2009 ou voir début 2010, il sera toujours possible de réaliser un dossier pour la programmation 2010 avec si besoin une demande d'autorisation pour commencer les travaux avant la validation (ou non) de la demande de subvention.

Acquisition de terrains à EDF – aménagement des accès et abords du barrage de Romagnieu pour Canoë-Kayak.

Messieurs FROGER et VERGUET explique à l'assemblée la rencontre sur site avec EDF et la volonté exprimée par l'office du tourisme, dans le cadre du développement de la pratique du canoë-kayak sur le Guiers, de réaménager les accès et abords du barrage de Romagnieu. L'emplacement actuel est trop exigu et régulièrement les véhicules stationnent sur les terrains privés. Ils indiquent que les travaux à réaliser, entretien du chemin et alignement, ne sont pas très importants.

Ils font part de la proposition d'EDF pour la cession (estimée à environ 600 €uros) au profit de la commune d'une partie des terrains aux conditions suivantes :

- L'emprise foncière à acquérir comprend la rampe d'accès, la piste de contournement, le parking et le chemin d'accès depuis la RD916a selon un découpage proposé en annexe sur fond parcellaire,
- Les terrains, dont la superficie exacte sera déterminée par un géomètre expert, seront cédés à 0.30 €uro le m² pour la parcelle A 1230 et 0.20 €uros le m² pour la parcelle A 419,
- EDF conservera une servitude d'accès sur tous les terrains vendus,
- Les terrains supportant l'assise de la digue ne seront pas cédés,
- EDF conservera les droits à l'usage de l'eau et les droits de pêche sur les terrains riverains du Guiers,
- Les terrains vendus sont grevés de servitudes qui seront reprises dans l'acte de vente,
- Les frais inhérents à cette opération, notamment l'établissement du document d'arpentage et les frais de notaire, seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire précise que l'entretien du site sera probablement réalisé par la Communauté de Communes qui détient la compétence « Tourisme ».

Les membres du conseil approuvent, à l'unanimité des membres présents, l'acquisition de ces terrains à EDF dans les conditions précitées et autorisent Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette opération.

Virement de crédit – Reversement Taxe Professionnelle à la Communauté de Communes Val Guiers

Monsieur le Maire indique que la prévision budgétaire 2008 n'est pas suffisante. 207.000 € ont été prévus au Budget et la somme effective sollicitée aujourd'hui s'élève, après calcul définitif, à 207.324 €. Il convient de réaliser un virement de crédits du compte dépense imprévue au compte 7393 correspondant au reversement de la TP.

Le Conseil municipal autorise la décision modificative au budget pour la somme de 400 €uros.

Restauration des objets de culte de la Chapelle de Tramonet

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de visite de la Chapelle réalisée avec M. MAUREL du SMAPS et les personnes du conseil général du service de la conservation du patrimoine.

A cette occasion, certains objets (tabernacle, autel et tableau) de la chapelle ont été examinés et il s'avère qu'ils pourraient bénéficier d'une restauration avec obtention de subvention spécifique du Conseil Général.

Cependant, il faut, dans un premier temps, solliciter le service conservation du patrimoine de la Savoie pour leur classement. Le conseil municipal, autorise la demande de classement de ces objets d'art.

Monsieur le Maire explique également que lors de cette visite, prévue initialement pour la Chapelle, l'église du Chef Lieu a été visitée et comme pour la Chapelle les questions d'entretien de ces bâtiments ont été soulevées. Si, les travaux à réaliser pour la Chapelle semblent peu importants, il n'en est pas de même pour l'église. D'éventuels investissements financiers pour leur restauration seraient justifiés par une fréquentation plus régulière (visites des estivants, messes, concerts...).

Monsieur le Maire présente la maquette du panneau thématique de la Chapelle élaboré à la demande du SMAPS (Syndicat Mixte de l'APS) dans le cadre de la mise en place du parcours du vélo mandrin. Les estivants et randonneurs seraient probablement curieux de visiter l'intérieur de celle-ci. Cependant, elle ne peut être en permanence ouverte au public et il conviendrait de pouvoir compter sur une personne pour s'en occuper.

QUESTIONS DIVERSES

• Point sur la dénomination des voies

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des remarques à faire sur la dernière présentation du projet. Il indique qu'une information sera transmise à la population visant à expliquer le maintien des noms des hameaux et le besoin de réaliser l'adjonction de cette nouvelle signalétique pour permettre principalement aux services de secours et aux divers distributeurs de se rendre plus aisément aux habitations souhaitées.

Il demande également à l'assemblée son point de vue sur la nomination « route de Verel ». Il indique que les voies nommées : route de ... avec le nom de la commune limitrophe sont des Départementales et que pour ce cas, il s'agit d'une voie communale. Le choix est à faire entre deux nominations soit route de Verel ou route de la Clavetière.

Les membres du Conseil Municipal précisent que dans cette direction il y a également un autre lieudit concerné. Ils sont favorables à la dénomination route de Verel puisque c'est l'idée de nomination retenue pour les routes principales en direction des communes voisines. Question est posée de savoir si les noms des communes doivent être inscrits en entier. Le Conseil, pour une question de format des panneaux et également en raison d'une idée de continuité par rapport à ce qui a été réalisé sur les communes proches, choisit d'abrégé la nomination. Route de Saint-Genix – Route de Verel...

• Panneaux signalétiques Mairie - Ecole

Monsieur le Maire présente les propositions réceptionnées pour la signalétique de l'école et de la mairie à poser sur les façades.

La première présentation est réalisée sur plaque couleur 180*60 avec des caractères de 50cm de hauteur pour la mairie et une plaque 120*55 avec hauteur des caractères 45cm pour l'école.

Le second projet est une proposition de confection de lettres individuelles pour une pose directe sur le mur.

Les conseillers optent pour la seconde proposition.

Monsieur le Maire propose également un projet de panneau à installer dans le hall d'entrée mairie soit une plaque transparente avec inscription lettres noires et fléchage à installer au dessus de la porte WC (format 90 L sur 40 H)



• Commission communication

Une réunion de la commission est fixée le jeudi 6/11 à 19H 30 pour faire le point sur :

Avancement du site (la mise en ligne est prévue pour la fin novembre – début décembre)

Reste le logo à sélectionner et à intégrer sur la charte graphique. La rédaction des articles est quasiment terminée. Il reste également quelques photos à sélectionner et puis une dernière mise au point à faire avec le prestataire, avant la mise en ligne.

Préparation de l'information municipale de novembre

Monsieur le Maire demande à l'assemblée quelles sont les informations qu'elle souhaite apporter à la population en dehors des sujets énumérés tels que :

- Explicatif sur la numérotation et la nomination des voies avec consultation en mairie du schéma d'identification des voies,
- Bibliothèque : ouverture janvier, horaires des permanences et remerciements ...
Comme prévu initialement un article spécifique sera établi et distribuer par la poste mais seulement pour la population de Verel étant donné que les Belmontois auront déjà eu l'information sur le bulletin de novembre.
- Rappel inscription liste électorale 2009 (nouveaux arrivants avant le 31/12/2008)
- Mise en ligne du site internet fin novembre-début décembre www.mairie.belmont-tramonet.fr
- Travaux en cours : aménagement paysager de la Chapelle
- Réalisations estivales : Restauration façade de la Mairie, entretien des bâtiments : mousse sur les toits et lasures salle Polyvalente et extension du réseau des eaux pluviales du Chef lieu vers le Thiers.

• Propositions d'un LOGO

M. BARBE présente les deux maquettes qui ont été réalisées par la Sté Ingénierie. Le conseil sélectionne la dernière proposition soit celle sur laquelle on distingue les deux rivières, la verdure, l'autoroute et la croix de Savoie en direction de Chambéry. Plusieurs modèles de police d'écriture sont proposés pour le nom de la commune et la majorité de l'assemblée opte pour la présentation n°5.

• Commission pour la révision des listes électorales

M. VERGUET explique que chaque année, avant le 31 décembre, la commission doit se réunir pour faire le point sur les radiations et inscriptions concernant les listes électorales. M. Pascal MARTIN est nommé délégué et procédera avec Simone GENTIL-PERRET, déléguée de l'administration (Préfecture) et Michel BRET-VITTOZ, délégué du Tribunal, à la révision des listes.

Une réunion est fixée le 27/11 à 19 heures en Mairie.

- **Commission Conseil Municipal Jeunes**

M. PERROT-MINNOT souligne le peu d'intérêt des jeunes Belmontois.

Il donne la liste des candidats élus le 17 octobre 2008 :

Mlles. BARBE Kinaly, DUPRAT Magaly, VERGUET Ségolène et PERROT-MINNOT Anne-Isaline

MM. PERROT-MINNOT Thomas et VERGUET Guillaume.

Une première réunion du CMJ aura lieu le mercredi 5 novembre à 20 heures en Mairie.

- **SIVU jeunesse**

M. PERROT-MINNOT donne le bilan des activités du SIVU jeunesse pour les mois de janvier à septembre 2008. Le taux de fréquentation des activités ados et de la halte-garderie est excellent. La fréquentation des Belmontois est en légère augmentation et le pourcentage par rapport au nombre d'heures facturé est de 9%.

Il rappelle que certaines communes depuis la création du SIVU mettent à disposition du personnel à hauteur de 150 heures par an. Cette solution n'étant pas envisageable pour Belmont, il convient de participer d'une autre manière et ce, par la mise à disposition gratuite du minibus communal. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

- **Péril imminent maison d'habitation**

M. FROGER explique la visite du 22 octobre de l'expert mandaté par le Tribunal Administratif qui confirme le péril imminent et le danger encouru par les habitants de la maison.

La commune, au vu du projet de rapport de l'expert, s'apprête à prendre un arrêté de péril imminent précisant aux propriétaires-occupants qu'ils doivent réaliser des travaux et leur demandant d'évacuer les lieux dans les 30 jours.

L'évacuation provisoire du logement était prévisible, étant donné la non réalisation de travaux d'urgence, dans le délai prescrit début août aux propriétaires. Aussi, un membre de la famille a commencé à faire des recherches de logement.

Passé le délai d'un mois à réception de la notification de l'arrêté de péril imminent, la commune sera dans l'obligation d'évacuer les occupants et à procéder à leur relogement d'urgence en établissement public ou autres.

Cette affaire sera à l'ordre du Jour de la réunion CCAS du 27/10/2008 à 20 Heures.

Des contacts doivent être pris, dès à présent, auprès des maisons d'accueil, foyer-logement...

- **Construction d'un système de traitement des effluents – exploitation agricole M. PERONNIER**

Présentation par M. PERONNIER Cédric de son projet de construction d'un nouveau système de traitement des effluents visant à améliorer les conditions de logement des animaux ainsi que l'amélioration des conditions de travail des éleveurs. Ce système de logement en stabulation libre à lattes prévoit l'installation de tapis en caoutchouc disposés dans les couloirs de raclage et des matelas dans les lattes. Une extension du bâtiment est prévue à l'opposé des habitations des tiers et servira d'aire de promenade couverte. A cette construction sera adjointe une fosse circulaire enterrée découverte de 722m3, destinée au stockage des déjections produites dans la nouvelle unité de fonctionnement. Cette fosse sera placée à la place de la fumière existante.

Le mode de logement envisagé ainsi que le faible niveau d'auto approvisionnement en paille de l'exploitation et la grande surface de prairies justifient le choix d'un stockage sous forme de liquide des déjections. Il s'agira d'un lisier de vaches laitières, dilué par la pluie tombant sur l'ouvrage et désodorisé par un brasseur aérateur. Le raclage des déjections sera réalisé par un racleur automatique.

M. PERONNIER précise que le conseil municipal doit donner son avis sur la construction projetée, en raison de son implantation à un peu moins de 100 mètres des tiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donnent un avis favorable au projet précité.

- **Action en faveur de l'implantation d'un scanner à l'hôpital de Pont-de-Beauvoisin (Isère).**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le besoin indispensable pour l'hôpital de Pont-de-Beauvoisin (Isère) d'être équipé d'un scanner afin de pérenniser son service des urgences.

Il donne lecture d'un argumentaire précisant que cet outil médical d'investigation est indispensable au centre hospitalier pour lui permettre de répondre aux demandes et missions sanitaires qui sont les siennes dans le domaine des urgences et de la médecine à orientation principale gériatrique.

Il propose d'apporter un soutien à la demande d'implantation d'un scanner au Centre hospitalier de Pont-de-Beauvoisin.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'action menée par le Centre Hospitalier pour l'implantation d'un scanner au service des urgences.

- **Divers**

- La société APSAC a racheté le bâtiment sur la zone Val Guiers.
- Rencontre en Mairie le 6/11/2008 à 17 heures avec M. SUISSE GUILLAUD, nouveau responsable RFF (TGV Lyon – Turin). La présence des délégués Mme. VALLIN et M. PIONCHON a été sollicitée.
- Rencontre à la Mairie de Domessin concernant la suite du barreau et notamment le passage sur Belmont avec les aménagements projetés. Monsieur HAMONIEZ du Conseil Général (responsable TDL de Pont de Bsin – compétence pour les travaux sur les Routes Départementales) présentera prochainement en réunion à Domessin où la commune sera invitée, son projet suite à nos remarques.
- Cérémonie du 11 novembre à 11 heures 30 au monument aux morts – Prévoir les gerbes et le nécessaire pour l'apéritif.

Date du prochain conseil municipal : Jeudi 4 décembre 2008 à 20 heures

